



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Blocus de Gaza

Question écrite n° 42709

Texte de la question

Mme Josiane Corneloup attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation à Gaza où 2 millions d'habitants dont une majorité de réfugiés palestiniens subissent un blocus de longue date. En effet, ce dernier, proscrit par la quatrième convention de Genève, a des conséquences désastreuses pour l'économie et pour les Palestiniens qui subissent cette situation impitoyable. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir l'informer des mesures et des négociations en cours afin de lever ce blocus.

Texte de la réponse

La France a exprimé sa grave préoccupation face à l'escalade de tensions, en mai dernier, entre la bande de Gaza et Israël et salué la cessation des hostilités intervenue le 21 mai 2021, qui a interrompu un cycle de violences dont le bilan humain fût lourd pour les populations civiles. Cette cessation des hostilités a été le fruit d'efforts diplomatiques collectifs auxquels la France a pris toute sa part, en coordonnant ses efforts bilatéraux avec les États-Unis, l'Égypte et la Jordanie. Ce dernier conflit a encore aggravé les conditions de vie de la population de la bande de Gaza et y a accentué la crise humanitaire structurelle que connaît ce territoire. La France est pleinement engagée pour contribuer à la réponse à cette crise humanitaire et à l'amélioration des conditions de vie de la population de Gaza. C'est dans cet objectif que le directeur du centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le consul général de France à Jérusalem se sont rendus le 27 mai dernier dans la bande de Gaza pour y évaluer les besoins humanitaires. Ce déplacement s'inscrit dans le cadre d'un engagement additionnel de plusieurs millions d'euros de la France, visant à répondre aux besoins humanitaires les plus urgents, en particulier dans la bande de Gaza. Il s'agit de répondre aux besoins des familles les plus vulnérables, de soutenir des actions en matière de santé, de mettre en œuvre des projets d'aide alimentaire et de répondre à l'appel humanitaire d'urgence des Nations unies. La France s'appuie, dans cette perspective, sur les ONG françaises et internationales, le CICR et les agences compétentes des Nations unies. La France est également engagée à travers l'action de l'Institut français de Gaza, seul centre culturel étranger présent sur ce territoire. Au-delà de l'urgence humanitaire, il est indispensable de travailler à une solution durable pour Gaza. Cela passe d'une part par la levée du blocus, dans le respect des préoccupations de sécurité d'Israël, et d'autre part par la réconciliation inter-palestinienne et le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza. La France appelle l'ensemble des parties à prendre leurs responsabilités en ce sens. Enfin, la question de Gaza ne peut être séparée de celle du règlement du conflit israélo-palestinien dans son ensemble. L'escalade de mai dernier a souligné la nécessité d'une relance d'un processus politique crédible, dans le cadre du droit international et sur la base de la solution des deux États, sans laquelle les cycles de violences se répèteront. La France est déterminée à jouer pleinement son rôle dans ces efforts, comme elle l'a fait au cours des derniers mois, en particulier avec l'Allemagne, l'Égypte et la Jordanie, que nous avons réunis à Paris à cette fin, en mars dernier, à niveau ministériel.

Données clés

Auteur : [Mme Josiane Corneloup](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42709

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 novembre 2021](#), page 8390

Réponse publiée au JO le : [25 janvier 2022](#), page 548